

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Jeudi 21 décembre 2023

SALLE/ADRESSE :	Atelier en ligne « Environnement marin : état écologique de la mer, protections actuelles et futures »
PARTICIPANTS :	92 participants
DÉBUT > FIN :	18h - 21h15

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Floran AUGAGNEUR
Mme Karine BESSES
Mme Lucie BÉGUIN
M. Pascal BRERAT
Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE

Intervenants :

M. Nicolas GHASSIBI	Animateur (Eclectic Expérience)
Mme Anne SOUQUIERE	OFB/MNHN
Mme Ilinca MATHIEU	Ministère de la Transition écologique
M. Yves-Marie PAULET	Université Bretagne Occidentale
Mme Élodie MARTINIE-COUSTY FNE	CESE/FNE
Mme Estelle GODART	DIRM NAMO
M. Christophe LE VISAGE	Commission permanente du CMF

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à ce webinaire participatif qui s'inscrit dans le cadre du débat public « La mer en débat », lui-même organisé par la Commission nationale du débat public, la CNDP. Le titre de ce webinaire participatif est le suivant « Environnement marin : dans quel état écologique est la mer ? Quelle protection actuelle et future ? »

Avant de passer la main à Floran AUGAGNEUR, vice-président de la CNDP, et à Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public, une brève introduction technique puisque nous sommes toutes et tous en direct sur Zoom. Je vais vous partager quelques petits éléments, petites recommandations. Vos micros sont désactivés par défaut. Vous pourrez les rétablir lors des temps d'échange en cliquant sur « Réactiver le son » en bas à gauche de votre fenêtre. Pendant que chacun des intervenantes et des intervenants s'exprime, vous pouvez utiliser le Chat textuel via le bouton « Chat » ou le bouton « Discussion » en bas de votre fenêtre Zoom. Pour s'exprimer sur Zoom, une bonne pratique, c'est d'indiquer que vous souhaitez prendre la parole. Et pour ce faire, comme dans une salle en présentiel, vous pouvez lever la main. Pour ce faire, vous cliquez sur le bouton « Réaction » et puis sur « Lever la main ». N'hésitez pas à tester la fonctionnalité si vous le souhaitez. Ça nous permettra de savoir que vous souhaitez prendre la parole et à moi de vous la passer, tout simplement. On vous invite, vous l'avez entendu à plusieurs reprises, à vous renommer par votre prénom, votre nom et éventuellement votre organisme. Pour ce faire, vous pouvez suivre les indications indiquées sur la slide que je vous projette. La rencontre est enregistrée, la vidéo sera mise en ligne a posteriori sur le site du débat public. Enfin, en cas de difficultés techniques, n'hésitez pas à nous écrire par email, l'adresse s'affiche sous vos yeux, ou dans le Chat textuel Zoom.

Les objectifs de ce webinaire participatif, je vous les lis en quelques mots avant que Karine BESSES approfondisse un tout petit peu. De manière générale, ces webinaires participatifs ont été pensés pour approfondir une thématique spécifique de ce débat public en prenant connaissance du regard de différents intervenants et acteurs sur le sujet et en vous permettant de vous exprimer à l'oral et à l'écrit, à la fois en plénière et dans des ateliers participatifs en sous-groupes. Les règles du jeu sur Zoom sont assez similaires finalement aux règles du jeu dans une salle de réunion publique classique. L'écoute et l'accueil respectueux de la parole à l'égard des intervenants, de l'équipe d'animation, des participantes et des participants, y compris dans le Chat textuel. Je vous rappelle que l'objectif ce soir, ce n'est pas de se mettre d'accord, mais c'est plutôt de comprendre les logiques argumentaires de chacun et de chacune et de poser des questions qui mériteraient réponses et informations. Nous sommes là pour requérir vos questions, vos avis et vos recommandations sur la thématique du jour, mais ce n'est pas la seule modalité du débat public et donc on vous invite à aller voir les autres modalités du débat public et notamment utiliser la plateforme participative du débat. Pour vous exprimer, on vous demandera une certaine forme de concision et de respect des temps de parole, environ deux minutes pour toutes les interventions en plénière, et puis une circulation équilibrée de la parole lors des temps d'échange en sous-groupe. Enfin, la dernière petite règle du jeu, c'est la transparence et la traçabilité des échanges. On l'a dit plusieurs fois, mais la réunion est enregistrée et puis, pour les temps d'échange en sous-groupe, vous aurez accès à la matière a posteriori.

Le déroulé de ce webinaire, pour ceux et celles qui étaient là il y a deux semaines lors du précédent, le déroulé est assez similaire avec une séquence de prise de parole introductive par des intervenantes et des intervenants, puis un temps d'échange autour de trois thématiques en sous-groupes que vous pourrez choisir. Un sondage Zoom apparaîtra sur votre écran et vous pourrez choisir entre ces trois thématiques qui s'affichent : état de la mer, état des connaissances, comment protéger la mer et les océans et enfin identifier les zones de protection de la biodiversité. On se retrouvera ensuite lors d'un temps de restitution collective et nous finirons par un temps d'échange libre en plénière pour y compris aborder d'autres sous-thématiques finalement liées à l'environnement marin que nous n'aurions pas pu aborder au sein des sous-groupes avant de nous séparer normalement aux alentours de 20 h 30.

Avant que je passe la parole à monsieur AUGAGNEUR, un rapide sondage Zoom pour savoir finalement qui est présent parmi nous ce soir. On va vous poser deux questions, à la fois où est-ce que vous habitez et puis à quel titre vous participez à ce webinaire participatif. Vous voyez le sondage Zoom apparaître à votre écran, donc allez-y, vous pouvez cliquer pour répondre à celui-ci. Est-ce que vous habitez dans le Finistère, les Côtes-d'Armor, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, la Vendée

ou même, et ça serait totalement compréhensible, dans un autre département ou une autre région ? Et puis est-ce que vous participez en tant que simple citoyen, membre d'une association, élu, représentant d'un élu, membre d'une CMF, pêcheur, acteur du tourisme, acteur industriel, représentant de l'État ou autre. Je vous laisse quelques secondes pour répondre à ce sondage. L'idée ce n'est pas de faire une analyse détaillée de celui-ci, nous prenons une capture d'écran de ce sondage et comme ça, ça nous permet a posteriori d'avoir un peu un regard, un retour aussi d'expérience sur cette modalité de webinaire en ligne, savoir si c'est efficace pour toucher des personnes de différents territoires. On voit par exemple là que le Finistère est très bien représenté, mais qu'à contrario personne des Côtes-d'Armor n'est connecté ce soir parmi nous. On espère que des personnes des Côtes-d'Armor peut-être nous rejoindront en cours de route. Et puis à noter 21 % d'entre vous qui êtes d'autres départements ou d'autres régions que notre façade maritime NAMO, Nord Atlantique – Manche Ouest, donc on vous remercie d'être là. Enfin, sur le titre auquel vous participez, c'est là aussi assez diversifié avec beaucoup d'entre vous qui êtes là en tant que citoyens, d'autres pour un tiers en tant que membres d'une association, évidemment des représentants de l'État au titre de la maîtrise d'ouvrage. À noter qu'aucun pêcheur n'est parmi nous, j'avais vu Monsieur QUENTEL tout à l'heure, donc je le salue et peut-être qu'il n'a pas pu répondre à ce sondage. Merci à tous en tout cas d'avoir participé à ce sondage.

Je vais donner la parole tout de suite à Floran AUGAGNEUR, président du débat public sur la planification maritime et l'éolien en mer et vice-président de la Commission nationale du débat public pour nous présenter la CNDP et puis ce débat public. Je vous en prie, Floran.

Floran AUGAGNEUR, Vice-président de la CNDP

Merci beaucoup pour cette introduction. Bonjour à toutes et à tous, bienvenue dans ce webinaire qui devrait être le dernier événement de l'année et qui ponctue ou qui arrive au terme d'une escale à Brest de plusieurs jours où il s'est passé de nombreuses choses sur lesquelles nous reviendrons. En quelques mots, et je pense qu'on va faire ça à deux voix avec Karine BESSES, déléguée de région, qui est avec nous ce soir, en quelques mots, en étant concis le plus possible. Qu'est-ce que la Commission nationale du débat public ? On le précisait en introduction, une autorité indépendante. Une autorité indépendante dont la mission est très simple, défendre un droit. Défendre un droit qui est reconnu à toutes et tous de manière inconditionnelle, donc à tout le monde, qui est le droit de participer aux décisions qui ont un impact sur l'environnement. Toute personne a le droit de participer aux décisions qui impactent l'environnement et la France a la chance d'avoir une institution, une autorité indépendante, qui veille au respect de ce droit. C'est pour cela que l'on organise des débats publics, c'est pour permettre l'exercice, l'usage de ce droit reconnu à toutes et tous. Donc, par définition, un débat public arrive en amont d'une décision sur laquelle on reviendra brièvement.

Notre rôle à nous, quatre axes très simples. Transparence de l'information. Alors, transparence, pas que la transparence, bien évidemment, accessibilité, complétude. On travaille ce qu'on appelle le *gathering*, c'est-à-dire faire l'état des lieux de la connaissance, puis la traduction de la connaissance en langage accessible pour les différents publics et la diffusion de la connaissance. C'est tout un axe important de notre travail et c'est pourquoi le droit à la participation est toujours adossé dans tous les textes au droit à l'information, puisque pour participer à l'élaboration d'une décision, il faut accéder à l'ensemble de ces informations. Ensuite, il y a la question de l'organisation des échanges. C'est ce que nous sommes en train de faire, c'est ce que nous faisons depuis la fin du mois de novembre et que nous ferons jusqu'au 26 avril. Organisation des échanges entre les publics, entre les publics et les acteurs, entre les publics et les scientifiques, mais aussi entre les publics et les décideurs. Nous restituerons la parole du public, c'est-à-dire que c'est nous, indépendamment du décideur, qui dirons voilà les enseignements du débat, voilà les conclusions du débat, voilà ce qu'ont dit les différents publics, voilà l'ensemble des arguments, des observations et des propositions qui ont été formulées. Bien évidemment, nous ferons ça à l'issue du débat. Le compte rendu sera publié le 26 juin, deux mois après la fin du débat public. Ensuite, nous veillons à la reddition des comptes, c'est-à-dire à la prise en considération de la parole du public dans la décision. La CNDP émettra un avis sur cette prise en considération.

En quelques mots, le débat public sur la mer, « La mer en débat », c'est le premier débat public de planification maritime, jusqu'à la loi accélération de mars 2023. Les débats publics sur l'éolien en mer avaient lieu sur des projets de parcs éoliens en mer. C'est quand même une bonne nouvelle pour nous, puisque ça répond à quinze ans d'enseignement de débats publics sur des projets de parcs éoliens en mer, de pouvoir faire des débats publics de planification maritime générale. Ça permet au public de débattre d'un objectif spatial et temporel. En revanche, il ne devrait plus y avoir de débat public projet

de parc par projet de parc, comme c'était le cas jusqu'à présent. C'est un changement de perspective. Les débats publics sur des projets de parcs éoliens en mer, désormais, ce sont des débats publics d'aménagement de l'espace maritime dans son ensemble. Le débat public, comme je l'ai déjà dit, aura lieu jusqu'au 26 avril 2024 et les décisions qui seront prises à l'issue des débats publics, qui sont des décisions de planification maritime, vont concerner la protection de l'environnement marin, la préservation des écosystèmes, la protection de la biodiversité, la cohabitation des usages, le partage de l'espace maritime, le partage de l'espace maritime avec les habitants de cet espace, qui sont les écosystèmes marins et les animaux marins, mais aussi entre usages humains, entre activités humaines. Enfin, dernier point, les conditions de développement de l'éolien en mer, les alternatives à l'éolien en mer que sont les énergies marines. Ce sont les trois axes du débat qui s'incarnent dans les documents stratégiques de façade, qui sont des documents de planification maritime.

Très rapidement, ce débat est un débat national qui a lieu sur tout le territoire, étant donné que tout le monde est concerné par l'avenir de la mer, tout le monde est responsable de son état environnemental et tout le monde a un lien avec la mer, mais c'est un débat qui se déroule principalement tout le long du littoral. D'ailleurs, nous prévoyons jusqu'au 26 avril près de 200 événements tout le long du littoral, de Dunkerque à Ajaccio.

Les quatre grands thèmes du débat, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler, trois grands axes, protection de l'environnement, activité humaine et énergie marine, mais lorsque nous essayons de définir l'ensemble des sujets qui peuvent être traités dans ce débat, soulevés dans ce débat et faire pression dans ce débat, nous avons identifié quatre grands thèmes en réalité. Le premier étant le rapport terre-mer et les relations que les publics entretiennent avec la mer, le deuxième thème, tout ce qui concerne l'environnement. Le troisième thème, l'éolien en mer et le développement des énergies marines. Le quatrième thème, les activités maritimes et littorales. Le cinquième thème, qui est un thème qui prend de l'importance, puisqu'on voit que c'est un thème qui se développe dans les différentes escales que l'on a eues jusqu'à maintenant, qui est la question de la gouvernance, en tout cas ce qu'on appelle gouvernance, et la question de l'association du public à cette gouvernance. Ce qui est quand même particulièrement intéressant dans ce débat, c'est de ne pas traiter ces thèmes en silo, mais de voir l'interaction et de débattre de l'interaction entre ces sujets et évidemment entre, par exemple, l'environnement et les énergies marines, comment les énergies marines peuvent impacter aussi la biodiversité, mais aussi entre l'environnement et les activités humaines. Par exemple, pourra-t-on continuer à avoir des activités humaines dans les zones protégées, également entre les activités humaines et les zones de développement de l'éolien en mer ?

Les modalités du débat, en quelques mots, quatre axes, alors il faut partir du bas, de novembre à avril, quatre lignes sur les modalités du débat. Nous avons beaucoup développé le débat en ligne pour ce débat public, compte tenu du fait que tout le monde est concerné par l'avenir de la mer et que nous souhaitons toucher l'ensemble des publics, donc de nombreux événements en ligne, comme celui-ci, il y en a beaucoup d'autres, des événements aussi nationaux, et nous avons aussi particulièrement développé des outils en ligne, dont un outil qui s'appelle « la mer en débat : faites l'expérience ! » que je vous invite à aller voir et qui permet d'entrer dans le débat facilement, d'accéder à de l'information et de se positionner par rapport à ce qui est déjà dit dans le débat, et d'apporter des arguments. C'est un outil qui a vocation à permettre à des publics de non-initiés d'entrer dans le débat et qui a un certain succès, puisqu'il y a déjà 50 000 sessions qui ont eu lieu en un mois de débat, ce qui est particulièrement intéressant pour nous et montre que cet outil a du succès et on vous encourage à aller le visiter et même à nous faire des retours. En revanche, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est sur le littoral que nous serons en présentiel, et des dizaines d'événements ont lieu sur chaque façade maritime et souvent en même temps. La semaine dernière, nous avons eu en même temps des événements à Bastia, à Ouistreham, à Marseille, et là nous sortons de quelques jours d'événements sur la façade NAMO, à Brest, et la semaine dernière nous étions à Saint-Nazaire. Un grand événement national qui aura lieu le 16 mars, de mémoire, qui s'appelle « la mer en 3D », qui va réunir sur une seule journée, le 16 mars, des publics sur les quatre façades maritimes et hors façades maritimes pour approfondir des principes d'aménagement de la mer et de débattre des propositions. J'invite tous celles et ceux qui veulent approfondir les sujets d'aujourd'hui ou les sujets dans les autres modalités à s'inscrire à « la mer en 3D » sur une seule journée, ça ne demande qu'une seule journée, et c'est un événement sur lequel nous misons beaucoup et qui est inspiré d'une méthode qui a été utilisée par la CNDP lors de la COP21, c'est pour ça que ça s'appelle « la mer en 3D », ce n'est pas uniquement parce que la mer est un espace en 3D, c'est parce que cette méthode, qui avait été utilisée pendant la COP21, s'appelait comme ça.

Enfin, tout ce qui concerne les cartes, grand sujet du débat, un atlas est à disposition sur le site du débat, qui va être alimenté et nourri par les cartes que produit l'État, mais aussi par les cartes que produisent toutes et tous dans ce débat, notamment les acteurs de la communauté maritime. Peut-être que, pour ne pas mobiliser la parole, je peux passer la passer.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

À Karine BESSES, qui est déléguée régionale de la CNDP.

Floran AUGAGNEUR, Vice-président de la CNDP

Si elle accepte de poursuivre cette présentation avec moi.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Alors, tu veux que je poursuive sur la Bretagne, c'est ça ?

Floran AUGAGNEUR, Vice-président de la CNDP

Oui, si tu veux bien, Karine.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Rapidement, justement, pour passer assez vite aux travaux de ce soir. Sur le parcours Bretagne – Pays de la Loire, on a donc ces six rencontres publiques, que nous faisons en présentiel, comme le rappelait Florian, des ateliers en ligne, dont celui de ce soir. On va aussi au plus proche des citoyens, citoyennes, des habitants des territoires, des associations et autres, et des entreprises, en faisant des débats mobiles, en faisant des ateliers fresques aussi, avec un certain nombre d'acteurs dans les Conseils de développement, qui sont très précieux. On fait aussi des travaux avec les universitaires que l'on rendra au débat prochainement, des interventions auprès des scolaires aussi, avec cette idée vraiment d'aller vers la jeunesse, qui est quand même principalement concernée sur l'avenir de la mer. Également la participation des publics éloignés, puisqu'il ne faut pas oublier que la CNDP est là pour rendre vivant ce droit à tout le monde d'accéder à l'information et à participer à tous les projets qui se mènent et qui impactent l'environnement. Le parcours, vous voyez les prochaines dates. À chaque fois, on est à peu près sur une semaine, sur une escale. Et donc, il se passe toutes les choses que je vous ai citées précédemment. N'hésitez pas à aller sur notre site pour voir plus précisément tout ce que l'on fait.

Les objectifs de ce webinaire, plus particulièrement, comme le rappelait Florian et comme le rappelait aussi Nicolas, c'est vraiment l'idée pour nous d'approfondir un sujet parmi tous les sujets qu'on a rappelés auparavant. Celui de ce soir n'est pas le moindre. C'est même, nous semble-t-il, un des sujets majeurs de ce débat public. Nous abordons cette question de l'environnement marin dans chacune des rencontres publiques que nous organisons à chaque escale. L'histoire, c'est vraiment d'aller plus loin ce soir. Notre rôle, c'est notre rôle CNDP, doit permettre de prendre un peu de hauteur. C'est ce qu'on a voulu faire ce soir pour nous aider à comprendre les enjeux derrière les questions très précises qui peuvent être posées parfois, notamment dans les documents stratégiques de façade et notamment par la maîtrise d'ouvrage, là notamment sur le développement des zones de protection forte de la biodiversité. C'est ça, in fine, aussi qu'il va falloir déterminer dans les documents stratégiques de façade. Mais ce soir, on voulait prendre de la hauteur par rapport à cette question-là. Je rappelle que ces séminaires s'adressent vraiment à tous et sont ouverts à tous, avant tout au public qui n'est pas forcément proche de ces questions et bien sûr aux acteurs qui travaillent quotidiennement sur la mer sur ces questions et qui sont plus ou moins et de plus en plus spécialistes pour certains. Je rappelle que tous les avis et questions sont les bienvenus. On est vraiment là pour répondre à tous et que tout le monde puisse s'exprimer, chacun de sa fenêtre. Je remercie par avance chacun des intervenants, des spécialistes, pour toutes les prises de parole, de faire bien attention que ce soit accessible à tous et compréhensible, de développer les acronymes, etc.

Donc, comme je disais, cette question, elle nous semble centrale. L'atteinte du bon état écologique du milieu marin est une priorité affichée par les politiques publiques maritimes. Et puis, au-delà, de fait, c'est la condition préalable de l'habitabilité de notre planète, que cela soit pour nous ou l'ensemble des autres espèces avec qui nous devons cohabiter. C'est la condition préalable et la continuation aussi de la continuation des activités humaines en mer qui sont assez nombreuses, comme on a pu le constater au fur et à mesure des événements qu'on a faits ensemble avec le public. Elle est donc au cœur de ce débat public.

Pour cet atelier de ce soir, on s'est posé des questions très simples dans une logique un peu d'entonnoir, assez classique finalement. C'est tout d'abord, quel est l'état de la mer ? Comment la mer va-t-elle aujourd'hui ? Quelles sont les problématiques en termes de biodiversité, de l'état de l'eau, de la qualité de l'eau ? Qu'est-ce que cela veut dire, le bon état écologique de la mer ? C'est vrai qu'on va nous expliquer un petit peu comment on fait pour le mesurer aujourd'hui et ce que cela veut dire. Quels sont les endroits où cet état est le plus critique ? Et aussi, pourquoi cet état ? Pourquoi en est-on là aujourd'hui ? Notamment, bien sûr, l'impact des activités humaines en mer, à terre, et quels liens aussi on peut faire avec le changement climatique dans l'état actuel et dans l'état futur. Ça, c'est un point qui nous semblait important d'aborder. Donc, on ne va peut-être pas avoir le temps de tout aborder. Et puis, la question, c'est : est-ce qu'on est d'accord sur ces états aujourd'hui ? Est-ce qu'on peut faire ce constat général ensemble de cet état de la mer ? Et puis aussi, est-ce qu'on a un état des connaissances suffisant sur la mer aujourd'hui ? Quel niveau de connaissances avons-nous ? Parce qu'il y a quand même pas mal de choses qu'on ne connaît pas ou qu'on commence à connaître, qu'on commence à comprendre sur comment cela fonctionne en mer et quel est aussi l'état de bien-être des espèces en mer, etc. Et donc, l'idée, c'est aussi de pouvoir faire un petit peu ce point. Est-ce que l'état des connaissances sur la mer aujourd'hui est suffisant pour nous donner un regard et pour pouvoir prendre des décisions et les bonnes décisions pour demain ? Comment peut-on décider aussi en milieu incertain où on n'a pas toutes les informations exactes et exhaustives sur l'état de la mer ? Voilà ce premier point qu'on voulait aborder. Il y aura un atelier spécifique sur ce sujet-là derrière pour en discuter plus précisément, au-delà des intervenants que je remercie.

Le deuxième point, c'est vraiment la question de la protection. Quel est le système aujourd'hui de protection de la mer et des océans en France ? On a voulu comprendre, un peu de manière globale, quelles sont les logiques qui président à ce système de protection et également ce système de protection qui inclut un certain nombre d'activités, la poursuite d'un certain nombre d'activités et comment on articule la protection, le maintien et peut-être aussi parfois le développement des activités et quelles sont les logiques aujourd'hui vraiment de protection au niveau national. Voilà ce qu'on voulait aussi aborder de manière assez globale. Il y a aussi ces questions-là dans la société sur la relation entre l'homme et la nature. On parle souvent aussi de donner un droit à la nature. Ce sont des questions et ce sont des outils. Par exemple, c'est un outil innovant qui est utilisé dans certains pays, qui commence à être utilisé en France. On a voulu se poser ces questions-là à un niveau vraiment global pour savoir quels grands principes, quelles logiques et quels outils un peu généraux avant, dans le troisième atelier que nous vous proposons, dans la troisième séquence d'abord en plénière que nous vous proposons et le troisième atelier, de zoomer vraiment sur les zones de protection de la biodiversité que sont les aires marines protégées à partir desquelles vont se développer, se développent, les zones de protection forte. On va expliquer un petit peu ce que c'est. On va rentrer dans le détail. L'idée c'est, puisqu'il faut les élargir, de bien aussi comprendre si c'est un outil de protection efficace, comment et avec qui il faut les déployer et puis voir un petit peu où il faut les déployer, quelles sont les zones propices, dans quel type d'espace il faut les déployer. C'est vrai qu'on insistera assez, je pense, sur l'entrée de la gouvernance : qui les développe, comment et avec quel partenariat on peut développer ces zones-là. Ça nous semble assez intéressant, d'autant plus qu'on a fait la visite mardi dernier au Parc marin d'Iroise, qui est un peu une exception en France et qui est un exemple vraiment intéressant sur notre territoire. Je pense qu'on en parlera davantage, on n'en dit pas plus à ce stade-là.

Peut-être un dernier point sur ces aires marines protégées, avec l'entrée un peu évaluation et contrôle, même au-delà de ces aires marines protégées, quel contrôle et quel renforcement de ce respect, de cette protection de la biodiversité. Ce sont également des questions aussi qui peuvent être intéressantes à traiter, en tout cas que nous, nous avons déjà relevées dans les divers débats qu'on a eus jusqu'à présent. Je vous souhaite un bon atelier, de bons travaux ce soir et à très vite à la fin pour des mots de conclusion.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Karine, Floran, merci beaucoup pour cette introduction. On passe tout de suite aux prises de parole introductives. Vous allez voir, cinq intervenants vont se succéder, avec chacun cinq minutes. Ces interventions ont pour but de vous aider à vous forger un point de vue avant de partir en atelier pour en débattre. Les trois temps ont été rappelés, je ne vais pas revenir dessus, par Karine. Je vais tout de suite donner la parole à Anne SOUQUIERE, qui est cheffe d'équipe Milieux marins dans l'Unité « Patrimoine Naturel ». Cette unité est elle-même, Anne, vous me direz si je me trompe, rattachée à l'Office français de la biodiversité, au Muséum national d'Histoire naturelle, et je crois même au CNRS

et à l'IRD. Je vous laisse la parole, Anne, merci beaucoup de vous être libérée pour être avec nous ce soir.

Mme Anne SOUQUIERE, OFB/MNHN

Merci beaucoup. Du coup, mon challenge, ça va être de vous parler de l'état écologique de la mer en cinq minutes. C'est assez ambitieux, même si on ne parle que de la façade NAMO. Pourquoi est-ce que c'est ambitieux ? Parce que déjà, évaluer l'état des milieux marins, c'est un réel challenge. Pourquoi ? Parce que pour évaluer cet état, il faut avoir des protocoles d'acquisition qui soient robustes. Il faut avoir suffisamment de données, que ce soit à l'échelle de l'ensemble de la façade, donc pour que ce soit suffisamment représentatif il faut aussi avoir une profondeur temporelle pour pouvoir interpréter les fluctuations qu'on va observer dans ces données. Il faut disposer de méthodes pour analyser ces données, donc des indicateurs. Une fois qu'on a défini ces indicateurs, il nous reste encore à proposer des seuils qui nous permettront de définir si ce que l'on observe peut être interprété comme un bon état ou comme un mauvais état. Comme vous le voyez, c'est quand même assez compliqué, surtout que toute observation en milieu marin, notamment quand on va partir au large, va être assez difficile, puisque c'est un milieu qui est hostile et assez cher, puisque les temps de bateaux sont quand même assez prohibitifs.

Malgré tout, on a quand même beaucoup travaillé depuis le début des évaluations sur le milieu marin. On a différentes sources qui existent aujourd'hui, soit à l'échelle de l'ensemble de l'Atlantique Nord Est, donc pour la Convention OSPAR, qui a mis en place un Quality Status Reports qui date de 2023. C'est assez récent, c'est assez intéressant. Je vous encourage à vous y référer. On a des choses plus anciennes à l'échelle de l'ensemble des eaux françaises sur Atlantique-Manche Mer du Nord dans le cadre des directives Habitats Faune Flore et Oiseaux que vous trouverez sur le site de l'INPN. À l'échelle de la façade, nous avons la chance d'avoir l'évaluation qui a été produite dans le cadre de la directive-cadre stratégique pour le milieu marin qui date de 2023. C'est un petit peu le meilleur état de la connaissance aujourd'hui. Enfin, on a des échelles un peu inférieures. Par exemple, les masses d'eau côtières pour lesquelles vous trouverez les évaluations relatives à la directive-cadre sur l'eau sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, par exemple. On a, à des échelles encore plus fines, des évaluations qui sont faites par les gestionnaires d'aires marines protégées sur les zones dont ils ont la responsabilité, notamment les parcs naturels marins.

En synthèse, c'est très difficile, mais si vous avez lu les documents qui sont mis à votre disposition sur le site du débat public, on s'aperçoit qu'il y a encore beaucoup de paramètres, d'indicateurs pour lesquels on n'a pas réussi à trancher sur l'atteinte ou non du bon état. On est en état inconnu. Ça ne veut pas dire qu'on ne sait rien. Ça veut dire, comme je l'expliquais au début, qu'on a des données, mais qu'on a du mal à les interpréter par rapport à ce qui pourrait ou pas être un bon état du milieu marin.

Je vais concentrer mon intervention plutôt sur les aspects écologiques. Alors, sur les aspects écologiques, en premier lieu, les habitats. C'est le support de vie de toute la biologie en mer. Donc, on a quand même de bonnes nouvelles. Il y a un certain nombre d'habitats qui ont été évalués comme en bon état, notamment les herbiers, un certain nombre de macroalgues, par exemple les laminaires, sur les milieux rocheux, etc. Néanmoins, on a quand même des alertes, puisqu'une grande majorité des habitats sont soumis à un risque fort d'effets néfastes en raison de nombreuses pressions qui s'accumulent sur les fonds des mers. Pour ce qui concerne les habitats pélagiques, tout ce qui est dans la colonne d'eau, on n'a pas réussi à avoir une évaluation de l'état écologique. Néanmoins, on a des indicateurs qui sont plutôt pessimistes, notamment parce qu'on observe une baisse d'abondance pour le phytoplancton et de biomasse également pour le zooplancton.

Pour la mégafaune, enfin, pour conclure, sachant que la mégafaune est très intéressante puisque ce sont plutôt des espèces indicatrices, elles vivent très longtemps et sont soumises à de nombreuses pressions, elles sont vulnérables à de nombreuses pressions, donc elles cumulent un petit peu toutes ces pressions et elles nous permettent d'avoir une idée de l'état général du milieu. Là encore, c'est contrasté, on a de bonnes nouvelles, un certain nombre d'espèces qui sont en bon état, certaines espèces d'oiseaux, les phoques, les baleines. Des espèces qui sont en mauvais état, notamment les dauphins, les marsouins communs, une majorité d'espèces de poissons qui ont été évalués et un certain nombre de groupes d'oiseaux marins aussi qui ont été évalués en mauvais état. Tout ça pour dire qu'aujourd'hui, on a, comme vous le voyez dans ces petits camemberts, des visions assez contrastées, néanmoins, il reste beaucoup d'espèces, d'habitats et de pressions qui sont en mauvais

état et donc, on a encore une marge de progrès pour pouvoir atteindre le bon état écologique du milieu marin à l'échelle de la façade. Merci.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, Madame SOUQUIERE, puisque vous avez tenu en moins de cinq minutes même, donc merci pour ce défi, merci pour le temps de préparation que vous avez consacré et évidemment tout ne s'arrête pas là, donc s'il y a plus d'informations pour nos participants à aller chercher, merci d'avoir mis tous ces liens qui vous permettent d'accéder à ces informations. Je vais donner la parole à Ilinca MATHIEU pour une prochaine intervention. Vous pouvez allumer votre micro et votre caméra. Vous êtes adjointe au chef de Bureau de la politique des écosystèmes marins à la Direction de l'eau et de la biodiversité, elle-même, je crois, rattachée au ministère de la Transition écologique. On vous pose la question : quels systèmes de protection en France, quels outils pour quelles stratégies ? Je vous laisse à votre tour cinq minutes.

Mme Ilinca MATHIEU, Ministère de la Transition écologique

Merci beaucoup, j'essaierai de faire très court. Je vais vous présenter d'abord les aires marines protégées et les différentes modalités de celles-ci et ensuite je ferai un point très rapide sur la protection forte. Les océans, vous le savez, sont à la fois un puits de carbone producteur d'oxygène, une ressource alimentaire et paysagère, et confrontés, je ne vous apprends rien, à la double crise climatique et à l'effondrement de la biodiversité. C'est dû à de nombreuses pressions anthropiques, notamment la pollution des eaux marines, vous l'avez sur la slide suivante. La pollution des eaux, la destruction des habitats, les différentes activités en mer, les activités d'exploitation des ressources. Tout cela face à ce constat de pression exercée par les activités humaines et de perte de biodiversité, notamment marine, on a exporté l'outil aires protégées, qui est né à terre à la fin du XIXe siècle aux États-Unis, vers le domaine marin.

Sur la slide suivante, vous verrez que c'est quelque chose qui s'est fait d'abord sous l'angle du classement de sites paysagers. En France, on a le classement du site de Fontainebleau à terre dès 1861, et en mer on a Bréhat et les Sept Îles au début du XXe siècle. Ensuite, ça s'est fait progressivement sous l'angle d'une réelle conservation de la nature, dès les années 40 en Nouvelle-Calédonie et à partir des années 60 en métropole, avec la création du parc national de Port-Cros. On est progressivement passé d'une logique de protection d'espaces emblématiques paysagers à une logique de protection d'écosystèmes connectés, évalués et gérés pour permettre le rétablissement d'un état de conservation favorable des espèces et des habitats qui le peuplent.

En France, nous avons une définition de l'aire protégée qui est encadrée par le Code de l'environnement et qui est définie comme un espace géographique défini, reconnu, consacré et géré pour assurer à long terme la conservation de la nature. Ce qui caractérise une aire marine protégée par rapport à d'autres types de zonages, c'est bien que son objectif premier doit être la conservation de la nature. On a dans l'article 334-1 du Code de l'environnement la liste des outils qui sont reconnus juridiquement comme des aires marines protégées. On a onze catégories nationales et ensuite un certain nombre de catégories qui sont ou bien issues de traités internationaux ou de conventions régionales et des outils qui relèvent des codes de l'environnement des territoires d'outre-mer. On a au total quarante-quatre catégories d'outils qui sont reconnus comme des aires marines protégées au titre du droit français. Pourquoi autant ? On a différents outils qui permettent une adaptation fine au niveau de protection recherché puisqu'il peut varier en fonction des outils. Typiquement, la réserve naturelle nationale ou le cœur de parc national sont les outils les plus protecteurs en tant que tels. D'autres permettent différentes adaptations aux objectifs recherchés en termes de gestion ou de co-usage. On a aussi des types de gouvernance qui peuvent varier et qui permettent une adaptation aux modalités recherchées sur le plan local. Globalement, pour être très schématique, on oppose les outils qui sont dits réglementaires comme les parcs nationaux ou les réserves nationales dont la réglementation des activités est inscrite dans le texte même qui les crée, en général un décret. On oppose cette catégorie-là aux outils qu'on appelle contractuels comme les parcs naturels marins, par exemple, qui n'emportent pas de réglementation spécifique des usages et des activités dans le texte qui les crée, mais qui peuvent dans leur périmètre voir s'appliquer différentes superpositions de réglementations locales en fonction des choix qui ont été faits par la gouvernance de l'aire protégée et qui reposent aussi sur des outils de concertation et des outils de contractualisation avec les usagers et les professionnels de la zone sous la forme de chartes, par exemple, ou de contrats qui permettent d'engager les acteurs socio-économiques locaux et les usagers dans des pratiques plus vertueuses correspondant aux objectifs de conservation du périmètre

protégé. Ce sont différents outils qui peuvent se superposer et se compléter dans leurs objectifs de conservation.

Ces aires marines protégées, quel que soit l'outil recherché, reposent sur un gestionnaire qui s'occupe de la mise en œuvre d'un document de gestion qui va définir les objectifs de conservation des habitats et des espèces présentes dans la zone et intégrer les différents enjeux de cohabitation dans le périmètre de l'aire marine protégée. Il peut y avoir donc des axes de développement durable ou de transition durable des activités de la zone. Ça s'appuie sur un mode de gouvernance qui va associer les usagers, les élus, les experts scientifiques et qui est basé sur la concertation. L'aire marine protégée permet de fournir ce cadre de dialogue entre tous les usagers et les acteurs du périmètre de l'aire protégée. Tout cela s'appuie sur des évaluations de l'état de conservation des espèces et des habitats qu'on y protège, avec un certain nombre de connaissances scientifiques qui sont recherchées et adoptées dans ce cadre-là, des outils de surveillance et de contrôle de la réglementation qui est en place dans la zone via les moyens dédiés à l'aire marine protégée en question. Par exemple, les parcs naturels marins ont un certain pool de moyens dédiés ou via les moyens plus généraux de l'État à travers l'action de l'État en mer.

Où est-ce qu'on en est aujourd'hui ? On a aujourd'hui 589 aires marines protégées au total, en métropole comme en Outre-mer, ce qui représente 33,4 % de nos eaux. Vous avez ici la répartition des différents outils. Numériquement, c'est le réseau Natura 2000 qui est le plus représenté.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Je me permets de vous rappeler qu'il vous reste une minute.

Mme Ilinca MATHIEU, Ministère de la Transition écologique

J'ai terminé quasiment. Je vous ai mis la carte de la répartition. Très simplement, aujourd'hui, on a dépassé l'objectif de la Stratégie nationale des aires protégées qui visait à couvrir 30 % du territoire en aires marines protégées. Quant à la protection forte, on a un objectif de 10 % et on a atteint aujourd'hui 4,2 %. On a un effort important de développement de la protection forte qui est à faire et qui s'appuiera en particulier sur les discussions qui auront lieu au cours du débat public.

Sur les protections fortes elles-mêmes, très rapidement, vous savez, c'est la définition qu'il y a dans le décret qui est paru le 12 avril 2022, qui veut qu'une protection forte soit une zone dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines, susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace, sont supprimées ou fortement limitées de manière pérenne. On a plusieurs modalités de reconnaissance qui sont disponibles dans le décret, donc je ne reviens pas en détail dessus. Simplement, l'identification des zones de protection forte relève de l'autorité localement du PRIMAR et leur validation à échelle nationale, pour les zones qui sont reconnues après analyse au cas par cas, est établie par le ministre chargé de l'Environnement et celui chargé de la Mer. On a différents jalons pour atteindre l'objectif de 10 % à 2030, dont différents types qui ont été définis pour chaque façade et qui sont discutés y compris aujourd'hui. Je vais m'arrêter là, je vous remercie.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, exercice pas facile évidemment, et on vous remercie de vous prêter au jeu. Je passe la parole sur la même question à Yves-Marie PAULET, qui est professeur de biologie et d'écologie marine à l'Université de Bretagne occidentale. Monsieur PAULET, merci beaucoup d'être avec nous, je vous passe le micro.

M. Yves-Marie PAULET, Université Bretagne Occidentale

Bonsoir à tous, merci beaucoup. Je vais, moi, me permettre d'entrer par des questionnements scientifiques, puisque c'est évidemment mon métier, mais pas uniquement scientifiques, des sciences de la nature. Je crois que je travaille beaucoup en interactivité avec les sciences humaines et les questions des communautés d'usagers.

La question des aires marines protégées et des zones de protection forte dont on va parler, doit se traiter sur la base de connaissances qui sont encore bien limitées. Je pense que là, le scientifique doit faire preuve d'humilité. Je crois que ça a été dit tout à l'heure par Madame SOUQUIERE, mais on est très, très loin de tout savoir dans la description et dans la compréhension du fonctionnement. Malgré tout, il faut avancer. Quand on parle de créer des espaces de protection particuliers et renforcés, on a bien vu tout à l'heure que les aires marines protégées, c'était une obligation de gestion partagée d'espaces. Les aires marines protégées ne mettent pas en place de restrictions particulières, elles

harmonisent. Bien sûr, quand on passe aux zones de protection forte, on rentre dans le dur du sujet, je crois qu'on est là à réfléchir à comment limiter les actions humaines. Donc, quand on aborde ce sujet-là, évidemment, on a une entrée, je dirais, « espèces » qui est assez classique, qui est bien comprise du grand public. C'est celle de la question patrimoniale de certaines espèces qui ont des statuts de protection, évidemment, et on réfléchit à leur espace de tranquillité, de reproduction, etc. Mais évidemment, quand on est écologue, ce qui nous touche le plus, nous frappe le plus et nous questionne le plus, c'est le fonctionnement d'une biodiversité plus banale, je dirais, dans le sens où elle ne fait pas forcément de belles images, elle est avant tout fonctionnelle. Là, on parle de structure, on parle de fonctionnalité, on parle d'espèces clés. Je vous ai mis quatre photos qui illustrent bien les problématiques, ce n'est pas exclusif, bien sûr, mais les problématiques qu'on rencontre sur la zone NAMO, comme la question des herbiers. Ce n'est pas les herbiers pour les herbiers, c'est les herbiers pour le cortège d'espèces et de jeunes stades d'espèces que les herbiers abritent. Ensuite, alors là, c'est plutôt des découvertes assez récentes, mais extrêmement importantes, les récifs, le système récifal des huîtres plates, qui est à reconstruire après des décennies de destruction par les engins de pêche. La troisième, c'est le maërl. Le maërl est probablement le hotspot de la biodiversité marine de notre Atlantique, où des centaines d'espèces vivent dans cet espace 3D calcifié que constitue le maërl, une algue rouge calcifiante. Et puis, quatrième, parce que ce sont des questionnements que nous avons dans le cadre de la gestion du Parc naturel marin d'Iroise, ce sont les nourriceries, et particulièrement les nourriceries de poissons plats, qui sont nombreuses le long des grandes plages de l'Ouest breton. On peut aborder ça de différentes façons, et dans les différents cas, c'est compliqué.

D'abord, évidemment, ce n'est pas une découverte, on a trois dimensions, et on a tendance à statuer d'espaces vus verticalement en deux dimensions. Évidemment, c'est une déformation terrestre, nous sommes des terrestres, et on a beaucoup de mal à intégrer la masse d'eau qui se promène où il se passe beaucoup de choses, et la masse d'eau qui est là un jour, n'est pas là le jour suivant. La masse d'eau, en plus, a quelque chose de tout à fait important, c'est qu'elle est bien différente de l'air, c'est un fluide visqueux, dense, qui transporte tout, qui transporte les formes vivantes, qui transporte les polluants, qui transporte l'oxygène ou l'absence d'oxygène. Donc, on a quelque chose de tout à fait original, on ne peut absolument pas imaginer que les concepts opérant en milieu terrestre opéreront en milieu marin. Et puis, vous avez cette dispersion, un milieu extrêmement dispersif, on ne peut pas mettre de clôtures autour d'une zone de protection. Vous avez une image de dérive de flotteur réalisée par les physiciens. On voit très bien qu'au bout de quelques semaines, un objet qui est placé ici, à la pointe de Bretagne, est bien placé à un endroit, mis en dérive, soit à la surface, soit juste sous la surface, quelques semaines après, il est très loin, il est vraiment, parfois, sorti très, très loin de la zone de protection. Donc, un milieu continu et dispersif. Et puis des espèces qui jouent de ce monde en étant elles-mêmes, ce qu'on appelle benthopélagique, avec des moments de leur vie où elles sont sur le fond, et des moments de leur vie où elles sont du plancton, dans la colonne d'eau. Je vous ai mis la langouste, ici, en haut à droite, l'ormeau a le même système. Mais la grande majorité des espèces de notre benthos sont benthopélagiques. Donc, qu'est-ce que l'on protège ? Quel stade ? Est-ce que protéger la langouste adulte, les géniteurs, dans un espace tel que la Chaussée de Sein, ici, à l'ouest de la Bretagne, a du sens, si on ne prend pas en compte la question des larves qui vont voyager pendant des mois ? Même question pour les ormeaux. Donc, les problèmes de connaissance sont essentiels pour décider de ce que l'on veut protéger. Donc, connaître les cycles vitaux, dans leur dimension spatiale et temporelle, on peut très bien imaginer des systèmes de protection saisonniers, en fonction des cycles des espèces, identifier les stades cruciaux pour la survie, pour lesquels des mesures de protection fortes seraient pertinentes. Vraiment, une complexité due à la fois au système physique, physico-chimique, et au cycle de vie des espèces qui s'y sont adaptées.

Quelque chose qui relève d'une biologie un peu plus approfondie, et qui, aujourd'hui, est au cœur des discussions dans ce qu'on appelle la biologie des populations. Sur ce petit dessin, chaque petit point correspondrait à un individu. Les individus sont répartis par patch, ils ne sont pas régulièrement comme un champ de pommes de terre, ils sont par petits paquets. Ce qui est très important, ce sont ces flèches rouges, parce qu'il y a de petits paquets qui produisent des descendants, qui enrichissent le système en rejetons, en descendants, et d'autres qui sont des lieux qui ne font que recevoir, mais qui n'exportent pas. Ce qu'on appelle des puits et des sources en biologie des populations. Pouvoir identifier cela, c'est la base d'un bon design pour des zones de protection forte. Protéger les ronds rouges, ça a du sens, protéger les ronds bleus, ça n'a strictement aucun sens. Donc voilà, identifier les zones émettrices, les sources, un préalable indispensable à ce design, essentiel de considérer la connectivité des systèmes, et puis, je le rajoute ici, c'est important, j'en parlais tout à l'heure pour les nurseries de poissons plats, on a des systèmes qui sont légitimement attendus dans des zones de protection forte, comme les

nurseries, mais dont les atteintes ne correspondent pas à des usages humains locaux, mais à des usages à distance. Très clairement, sur les nurseries de poissons plats, il n'y a pas d'impact direct de la pêche, il y a un impact très important des dépôts des algues vertes, par exemple. Donc des sources qui sont très éloignées. Ça, c'est aussi à rentrer dans la réflexion, comment on fait lorsque ce sont des usages lointains, distants, qui impactent la zone de protection.

Deux points pour finir, et ce sont des questions pour l'avenir et certainement des questions pour les débats, je l'espère, parce qu'elles me semblent importantes. Aujourd'hui, on est confronté à des changements climatiques rapides, des dérives de systèmes extrêmement rapides. Donc ça nous oblige à refonder la protection de la biodiversité à l'aune de ce changement. Personnellement, je travaille depuis 20 ans dans le design des parcs marins et leur gestion, et on a posé ça au départ, ce que j'appelle à l'origine, comme une approche extrêmement patrimoniale. Nous avons un trésor de biodiversité, il fallait bien le quantifier, le mesurer et le transmettre à nos descendants. C'est une approche extrêmement "heritage", à l'anglaise, du patrimoine. Aujourd'hui, les choses sont très différentes. La biodiversité, que l'on situe géographiquement, puisqu'on fait des périmètres géographiques, elle se transforme rapidement, elle change. Des espèces rentrent, d'autres sortent. Aujourd'hui, gérer, c'est aller vers une gestion qui privilégie la fonctionnalité des écosystèmes et qui optimise l'accueil de nouvelles espèces, d'une nouvelle biodiversité. C'est conceptuellement un renversement qu'il va falloir prendre en compte pour la gestion de cette biodiversité pour le futur.

Le deuxième point, pour finir, ça a été dit, mais je crois que c'est vraiment important de le savoir, les parcs marins, même s'ils ne sont aujourd'hui que des espaces de gestion concertée, c'est le terreau sur lequel on pourra très certainement poser les bases de protection forte réfléchies. Il y a une très forte acculturation. Après quinze ans de fonctionnement, le Parc d'Iroise est un lieu où les gens s'écoulent, s'apprennent mutuellement et sereinement peuvent prendre des décisions. Donc, ce sont les lieux où se définiront, à mon avis, et d'où émergeront le mieux ces zones de protection forte. Donc, des lieux aussi où biodiversité et ressources sont comprises de manière globale et discutées ensemble. Et puis, des instances qui sont aujourd'hui, il me semble, matures, pour celles que je connais, et qui sont tout à fait prêtes à prendre de vraies responsabilités sur ces protections fortes. Merci beaucoup.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci à vous, Monsieur PAULET. Je passe à la question suivante : aires marines protégées, zones de protection forte, est-ce un outil de protection efficace ? Comment et avec qui faut-il les déployer ? Je passe le bâton de parole à Estelle GODART, cheffe de la mission Coordination des politiques de la mer et du littoral à la Direction interrégionale de la mer. Allez-y, Madame GODART, je vous en prie.

Mme Estelle GODART, DIRM NAMO

Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, je vais vous faire un focus sur la façade Nord Atlantique - Manche Ouest, dans laquelle nous nous positionnons et qui est l'objet aussi du débat de ce jour, de la réunion. En ce qui concerne la situation de la façade, en termes d'enjeux écologiques et d'aires marines protégées qui sont positionnées sur cette façade, donc là, la carte projetée témoigne à la fois de la diversité des outils aires marines protégées qui vous a été présentée par llinca MATHIEU précédemment et du fait que la façade Nord Atlantique - Manche Ouest présente des enjeux écologiques importants, forts et qui justifient une couverture en aires marines protégées. Pour information, l'espace maritime NAMO est couvert par plus de 140 aires marines protégées qui représentent 48 % de l'espace maritime. Ça, c'est la situation existante dans laquelle on travaille et on appréhende ces sujets. On l'a déjà évoqué, parmi ces aires marines protégées, des sites Natura 2000, également deux parcs naturels marins, celui d'Iroise en Bretagne et celui Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis qui est partagé avec la façade Sud Atlantique, mais également des arrêtés de protection de biotope, des réserves naturelles nationales, etc.

En ce qui concerne le déploiement des zones de protection forte sur la façade Nord Atlantique - Manche Ouest, les zones de protection forte sont un sujet qui est travaillé dans le cadre de la planification maritime depuis quelques années, et notamment dans le cadre de la stratégie de façade du premier cycle du DSF sur laquelle, là, on est en train de travailler pour sa mise à jour. Un premier travail d'identification de secteurs d'études pour des zones de protection forte futures a été mené et a abouti à cette carte. Je vais vous présenter pas mal de cartes dans ma présentation. La carte que vous avez sous les yeux vous montre, à l'aide des pastilles, à peu près la soixantaine de secteurs d'études zones de protection forte qui ont été identifiés en 2022 suite à concertation avec les acteurs de la façade, suite également à l'identification des enjeux forts et majeurs qui pouvaient justifier cette protection forte. Juste

pour expliquer, on a ainsi identifié à la fois des secteurs qui sont déjà couverts par des mesures réglementaires. Donc, ça, ce sont les pastilles en noir et les deux pastilles bleues que vous voyez sur le bas de la carte. Les autres pastilles correspondent à des secteurs d'études pour des protections fortes potentielles.

Du coup, au titre de la planification maritime premier cycle, ces secteurs ont été identifiés. Là, la liste projetée vous indique qu'ils couvrent les enjeux écologiques forts et majeurs du document stratégique de façade. Ce sont les enjeux qui ont pu être présentés jusqu'à présent, les mers, les enjeux avifaunes, etc. En termes ensuite de déploiement sur le terrain, à l'image de la gouvernance mise en place sur les aires marines protégées, les périmètres plus précis des enjeux écologiques qui devront faire l'objet d'une protection forte, également les mesures mises en place vont être discutées et concertées dans le cadre des instances locales des aires marines protégées. Donc, ça, c'est l'état de la situation suite à la planification maritime premier cycle.

En 2022, comme Ilinca l'a présenté rapidement, la législation, le Code de l'environnement est venu préciser la définition de ce qu'est la protection forte et de la façon de la mettre en œuvre. C'est le décret du 12 avril 2022 qui porte à la fois sur les protections fortes en mer et à terre. Au-delà de zones de protection qui existent déjà et qui peuvent être reconnues automatiquement en protection forte, il convient de réaliser une analyse au cas par cas pour chacune des propositions qui peut ensuite permettre d'aboutir à la labellisation en protection forte de l'espace concerné. Pour obtenir un label protection forte, l'espace en question doit disposer de mesures de gestion, de mesures de réglementation des activités. L'objectif étant de réduire ou de diminuer significativement, voire de supprimer, les pressions liées aux activités humaines sur les enjeux écologiques. En tous les cas, on est bien sur cette notion d'analyse et de réduction des pressions, mais pas sur une interdiction a priori de listes d'activités. Le deuxième critère, c'est que l'espace doit disposer d'un document de gestion définissant les objectifs visés par la protection forte. Le troisième critère auquel l'espace doit répondre est celui de bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle des mesures qui auraient pu être décidées.

Sur la base des secteurs d'études protection forte qui ont été identifiés lors du premier cycle de planification maritime de ce décret de 2022, on engage la planification maritime second cycle, donc la mise à jour de la stratégie de façade maritime, avec l'objectif de développer et de renforcer la protection forte en mer, avec des objectifs qui sont en fait des objectifs surfaciques qui sont assignés à chacune des façades. Pour Nord Atlantique - Manche Ouest, l'exercice de planification en cours doit nous permettre d'identifier des protections fortes pour couvrir 3 % de l'espace maritime de la façade des deux régions, Bretagne et Pays de la Loire, et cet objectif surfacique devant permettre à la façade de contribuer à l'objectif de 10 % de couverture du territoire national en protection forte qui vous a été présenté initialement.

Pour renforcer la protection forte dans le cycle de planification qui s'ouvre, au niveau de la maîtrise d'ouvrage, les services de l'État ont identifié – c'est l'objet de la carte qui vous est projetée – à la fois les secteurs d'études protection forte qui ont été définis en 2022, ce sont les pastilles que vous retrouvez et qui couvrent bien les enjeux côtiers, en mer territoriale, qu'il convient de compléter avec des propositions de secteurs d'études protection forte au large. Cette carte figure dans le dossier de la maîtrise d'ouvrage et vous y retrouvez en fait, en aplat jaune, les enjeux écologiques d'intérêt pour le développement de la protection forte, à la fois en secteur côtier et également au large, ces aplats jaunes couvrant les écosystèmes marins vulnérables, les sous-zones récifs qui sont identifiées au titre des directives communautaires et également les enjeux de mammifères marins et d'oiseaux.

Le débat public doit en fait permettre à la maîtrise d'ouvrage de prioriser, sur la base des secteurs d'intérêt écologique qui sont identifiés, les zones de protection forte à développer pour atteindre 3 % de l'espace maritime en protection forte à horizon 2027. Je finis juste mon propos pour vous indiquer que ce que j'ai pu vous présenter là dans les diaporamas sont extraits du dossier de la maîtrise d'ouvrage, donc je vous invite à le consulter, à la fois ce qu'on appelle le document socle et les fiches thématiques, en particulier la fiche thématique dédiée aux zones de protection forte et aux aires marines protégées, la fiche 14 ainsi que la fiche 12. Je reviens un petit peu en arrière, mais c'est pour préciser qu'il y a une fiche qui est dédiée aux résultats de l'évaluation du bon état écologique des milieux marins qui vous a été présentée.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

À retrouver sur le site Internet du débat public.

Mme Estelle GODART, DIRM NAMO

Tout à fait.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, Madame GODART. Je passe enfin la parole à notre dernière intervenante, Élodie MARTINIE-COUSTY, qui est vice-présidente du CESE et qui intervient aujourd'hui au nom de France Nature Environnement sur cette question des AMP et des ZPF. Madame MARTINIE-COUSTY, je vous en prie, je vous laisse la parole et je vous laisserai aller jusqu'à sept minutes, puisque ça a été le cas pour Madame GODART. Je vous en prie.

Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, FNE

Merci beaucoup. Alors, je m'exprime en effet au nom des associations membres de FNE qui sont dans le Conseil maritime de façade. Des associations de France Nature Environnement Bretagne et France Nature Environnement Pays de la Loire et FNE que je représente au sein de ce Conseil maritime de façade.

Les aires marines protégées et les zones de protection forte, à quoi ça sert et comment ? La biodiversité, qu'elle soit terrestre ou marine, c'est vraiment notre assurance vie à nous, humains, pour pouvoir continuer à vivre sur cette planète et les AMP sont d'abord là pour nous protéger et pour protéger cette assurance vie et la biodiversité. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dans ses articles 192 et 193, rappelle que les États ont l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin avant le droit d'utiliser et d'exploiter les ressources marines. En effet, vous l'avez vu, les précédents intervenants l'ont dit, il y a des aires marines protégées qui ont été créées de façon contractuelle dans un esprit de développement durable, notamment les parcs naturels marins et les zones Natura 2000, avec des protections de certains habitats et d'espèces et avec une gouvernance multi acteurs, mais il est nécessaire, dans les plans de gestion, de mesurer les impacts et les activités, de les réduire pour maintenir les objectifs de conservation par des évaluations d'incidence et des études d'impacts. Il existe quelques petites zones de protection forte existantes, les cœurs de parcs nationaux, mais nous n'en avons pas en façade NAMO, des arrêtés de protection biotope qui sont de micro confettis créés par les préfets maritimes et des zones de protection intégrales et des zones de protection renforcée des réserves naturelles nationales marines. Dernièrement, il en a été créé dans la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Et ça, ce sont vraiment les zones de protection protectrices où les gestionnaires sont plutôt les services de l'État ou des associations de protection de la nature qui ont cet objet premier dans leur statut. Aucune activité ayant une incidence sur l'environnement n'est autorisée. Tout cela est bien indiqué dans les décrets de création qui est un outil réglementaire.

Pourquoi est-ce qu'il nous faut des zones de protection forte ? Parce que ce sont des aires marines qui sont protégées, vraiment, en protection stricte et c'est la seule forme qui peut nous offrir autant d'aménités environnementales ou de services écosystémiques, je dirais, gratuits, que nous n'avons pas à payer parce que c'est la nature qui nous l'offre. Toutes les études scientifiques le montrent. Il y a plus de 22 000 revues scientifiques et publications scientifiques assez récentes qui montrent que les zones de protection stricte, selon le terme de l'Union européenne, ou forte, pour peu qu'elles soient grandes et idéalement anciennes et vraiment strictement protégées, nous apportent bien sûr des services écosystémiques très importants, comme l'atténuation des effets du changement climatique par la séquestration du carbone, la production d'oxygène, la protection des côtes, la capacité augmentée de reproduction des espèces, l'augmentation de la biodiversité et de la diversité de la biodiversité, l'augmentation de la biomasse, de la taille des poissons et, par effet de débordement, la zone de protection forte augmente les revenus des pêcheurs, mais aussi de l'économie littorale. Les aires marines protégées malheureusement, qui n'offrent pas de réelle protection, ne se distinguent pas tellement des zones maritimes non protégées et c'est un peu le cas de la France dans ses AMP aujourd'hui. En façade NAMO, il existe 48,5 % d'aires marines protégées, mais en fait, en protection forte, ça ne représente que 0,06 de protection réelle, donc ça pose un vrai problème entre les usages, les activités et bien sûr la baisse des pressions.

Aujourd'hui, en effet, le cumul des impacts existants dans les aires marines protégées n'est pas mesuré, voire inexistant, pourtant c'est dans les plans de gestion des parcs naturels marins et des zones Natura 2000 qu'il faut absolument trouver un moyen de les réduire, avec une gouvernance élargie à tous les acteurs. De nombreuses activités ne les ont pas encore mesurés et donc aujourd'hui on n'a pas du tout d'évaluation du cumul des impacts existants dans ces AMP, c'est pourquoi, en vue d'atteindre le bon état écologique, il va falloir absolument arriver à développer cette connaissance des impacts et du cumul

de leurs impacts. Les acteurs, par exemple, de la plaisance, du transport maritime, du tourisme, mais aussi des principales pressions terrestres exercées sur la mer doivent les produire.

C'est pour cela que les associations réunies au sein de FNE Bretagne et FNE Pays de Loire demandent non seulement d'aller vraiment à 10 % de protection forte, qui est protection stricte au terme de ce que dit l'Europe pour pouvoir se comparer avec nos collègues et les autres pays européens, des critères scientifiques d'identification des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques et que ça s'appuie vraiment sur ces écosystèmes et les fonctionnalités écologiques, la réduction bien sûr des pressions et la mise en œuvre de la séquence éviter, réduire et compenser. Pour conforter le lien terre-mer, parce que c'est sur cette bande littorale que la plupart des zones d'intérêts environnementaux sont vraiment d'importance nationale, européenne et internationale, les estuaires comportent des zones d'enjeux majeurs pour la reproduction des espèces et notamment les espèces amphihalines migratrices que sont les anguilles, les lamproies, les aloses, etc. Nous demandons aussi l'extension des réserves naturelles nationales existantes avec de grandes zones de protection intégrale et des protections aussi renforcées. Et puis bien sûr, il faut absolument assurer la surveillance réelle des zones de protection et donner des pouvoirs de police aux gestionnaires avec des moyens importants.

Dans nos débats, nous allons voir qu'il va falloir en effet planifier à une échelle industrielle l'éolien offshore qui est une nouvelle pression, qui va arriver de façon très forte. Nous nous défendons qu'il n'y ait pas d'éolien par principe dans aucune aire marine protégée et qu'il faudra d'ailleurs, pour compenser a priori les impacts de toutes ces zones d'éolien offshore, de nouvelles zones de protection stricte, notamment dans les zones Natura 2000 au large, du col de Gascogne et des mers Celtique, qui aujourd'hui sont très peu protégées, et bien sûr des zones sur le côtier pour les pertes d'habitats à compenser des activités existantes. Les associations de France Nature Environnement, Bretagne et Pays de Loire, sont en train d'établir un manifeste pour la protection des milieux marins vers des zones de protection forte et stricte pour pouvoir donner et participer à cette évaluation qui est faite au sein du CMF NAMO pour respecter nos engagements au niveau national, européen et international. Merci beaucoup.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci à vous, Madame MARTINIE-COUSTY. Alors juste avant de passer aux ateliers participatifs en sous-groupes, je repasse le bâton de parole à Monsieur AUGAGNEUR, vice-président de la Commission nationale du débat public, pour un bref retour sur le débat sur site qu'il y a eu au Parc marin d'Iroise. Le débat public, ce n'est pas que des webinaires, c'est aussi des débats physiques. Est-ce que vous voulez nous en dire en deux mots ?

Floran AUGAGNEUR, Vice-président de la CNDP

Alors vraiment en deux mots parce que le temps file et l'exercice est difficile de faire une synthèse aussi brève d'événements qui ont duré plusieurs heures, et d'ailleurs il n'y a pas que l'événement au Parc marin d'Iroise au Conquet, il y a eu aussi à Brest l'événement public le soir, et ce qui est aussi intéressant c'est de les mettre en parallèle, et les mettre en parallèle avec les personnes rencontrées de manière aléatoire dans les débats mobiles qui ont eu lieu, notamment au marché de Noël et à Océanopolis.

Alors, ce que je vais dire est évidemment non-exhaustif et méritera d'être complété et travaillé par nos soins pour la synthèse et le compte rendu, mais si je devais résumer quatre axes qui ont été débattus au Parc marin, ainsi qu'à Brest, le premier axe, qui ne surprendra pas, mais qui est assez central dans ce débat et qui a aussi été central à Bastia, ce qui est aussi intéressant c'est de les mettre en parallèle, c'est l'opposition entre exploitation et protection, le Parc marin d'Iroise ayant été présenté comme un espace de gestion concertée qui aurait réussi à dépasser cette opposition, d'ailleurs c'est aussi ce qui a été rappelé tout à l'heure par un des intervenants, par le fait d'avoir cousu une sorte de dentelle entre les acteurs qui aurait permis de dépasser cette opposition, mais cette opposition se retrouve à d'autres endroits dans le débat et sur d'autres territoires en d'autres termes et ce sera intéressant de les analyser et de les comparer.

Il y a eu également la question de la gouvernance, alors la gouvernance évidemment intervient lorsque l'on parle d'un parc marin puisque c'est un espace de gestion, mais elle est aussi intervenue à travers d'autres dimensions, notamment le soir aux ateliers des Capucins où la question de la gouvernance de la planification maritime a aussi été soulevée et ce qui est intéressant, dans ce débat, c'est de voir la place que prend cette question de la gouvernance et par différents axes. On pourrait aussi associer, dans cet axe, la question de la place des femmes dans la gouvernance, qui est aussi quelque chose qui est survenu.

Enfin, un autre sujet qui est le sujet de l'articulation entre la connaissance et la décision, qui a évidemment été un axe central lors des discussions au Parc marin d'Iroise, qui a aussi été un point important sur lequel a appuyé Monsieur PAULET tout à l'heure et on voyait déjà dans le Chat quelque chose qui illustre ce sujet avec quelqu'un qui est intervenu sur la question du premier descripteur et l'auto saisine du Conseil national de la protection de la nature et la question des oiseaux en mer, la maîtrise d'ouvrage a d'ailleurs répondu sur le Chat, disant précisément que nous n'avons pas toute la connaissance sur ce sujet. À ce stade, le lien entre connaissance scientifique et décision, et d'ailleurs, c'est le principe de la planification, identifier ce que l'on doit savoir pour pouvoir décider de quoi et quand. C'est quelque chose qui a été un axe très fort des discussions à Brest et on voit que ça l'est aujourd'hui et que ça le sera un peu partout.

Un dernier point, je ne vais pas revenir sur toutes les propositions qui ont été formulées et qui feront l'objet d'une synthèse, juste pour rappeler qu'il y a quand même des principes d'aménagement qui sont débattus, notamment dans Parc d'Iroise et ailleurs. Sur les ZPF, les principes d'aménagement peuvent concerner, par exemple, des critères d'identification de zone. Ce qui est assez intéressant par rapport aux ZPF, c'est la question de leur mobilité potentielle qui a été soulevée au Parc d'Iroise. Sur les questions des éoliens en mer, c'était plutôt sur la question de l'impact paysager et de la distance des côtes. Je ne vais pas plus loin parce que je vais être trop long.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup. On va passer à ces ateliers participatifs dont on vous parle depuis le début de ce webinaire. Vous allez pouvoir, via un sondage Zoom, choisir entre ces trois thématiques, état de la mer, état des connaissances, comment protéger la mer et les océans, et enfin identifier les zones de protection de la biodiversité. Juste avant qu'on lance le sondage et que vous puissiez faire votre choix, je vais vous donner des exemples de questions que vous pourriez traiter au sein de ces groupes, mais ce n'est pas du tout exhaustif. D'ailleurs, que Karine BESSES de la Commission particulière n'hésite pas à compléter. Sur l'état de la mer et l'état des connaissances, par exemple, de quelle information a-t-on besoin pour prendre les décisions ? Sur comment protéger la mer et les océans, par exemple, on peut discuter de comment atteindre un bon état écologique, quelle cohabitation avec les activités terrestres, ou encore comment adapter le système de protection français aux enjeux du dérèglement climatique. Enfin, sur l'identification des zones de protection de la biodiversité, il y a plusieurs questions qui peuvent se poser. Quelles sont les zones qui doivent être soumises à une protection forte et pourquoi ? Comment sont déterminées les activités humaines en mer qui doivent y être régulées, comment et pourquoi ? Quelle gouvernance, on vient d'en parler, des systèmes de protection ? Quelle place pour les citoyens ? Et enfin, quelle évaluation d'impact des activités et quel contrôle ? Karine BESSES, je ne sais pas si vous voulez compléter pour élargir la focale, sinon on passe au sondage de répartition.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Juste pour préciser, ce sont vraiment des propositions de questions en rapport avec le cadrage que j'ai pu faire au début. Et puis, c'est vraiment l'idée aussi, dans les groupes, on aura des groupes assez importants, on sera une trentaine par groupe. Donc, tout le monde est là pour continuer à donner de l'information par rapport aux interventions qui ont été très courtes, et on s'en excuse, mais on veut faire au mieux pour que les discussions soient prépondérantes dans cette soirée. N'hésitez pas à reposer des questions, à préciser les choses et à élargir la focale. Mais on a bien ces trois ateliers, avec vraiment le dernier qui est très concret sur les AMP et les ZPF, les zones de protection forte, comme on l'a vu, et celui du milieu où on se situe un peu plus à un niveau « supérieur » sur les logiques et les grandes stratégies de protection de la mer et des océans, les grands principes de protection, la place de l'homme, la place de la nature, etc. On réfléchit un peu sur ces aspects-là, un peu plus globaux. Donc, ceux qui veulent travailler sur des choses très concrètes, sur les AMP et les ZPF, et sur où est-ce qu'on peut élargir ces zones, c'est plutôt dans le 3, et dans le 2, on est plus sur des questions un peu plus larges. Et l'état de la mer, l'état des connaissances, de se mettre d'accord aussi, on peut discuter sur quel est l'état de la mer aujourd'hui, est-ce qu'on est d'accord complètement, est-ce qu'il y a des choses qu'on voudrait savoir davantage, etc. C'est le moment aussi de se poser ces questions-là, sur quoi on voudrait approfondir l'état de ses connaissances.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

On va lancer le sondage dans dix secondes, juste pour vous dire, au sein de chacun de vos groupes, vous aurez des facilitatrices à votre service pour recueillir vos expressions. Alors, vos expressions pourront être de trois sortes globalement : des avis et des constats sur la thématique traitée, des

questions, des besoins d'informations, et même jusqu'à des préconisations de votre part sur le sujet. L'idée, c'est que l'on récolte tout ça, et puis dans le dernier temps de votre atelier en sous-groupe, il faudra faire ressortir trois enjeux ou trois idées qui ont été particulièrement débattus, sans que vous soyez d'ailleurs forcément toutes et tous d'accord dessus, ce n'est pas du tout l'objectif, mais simplement trois points d'attention qui ont été discutés. Je demande à la régie Zoom, si elle est prête, de lancer le sondage de répartition, et je vous propose de choisir votre groupe. Moi, en direct, je peux vous indiquer, pour ceux qui hésitent, les groupes où il y aurait moins de personnes. Alors, pour le moment, c'est tout à fait équilibré, je vous remercie d'ailleurs de répondre, d'être aussi réactifs toutes et tous, on est déjà à une trentaine de réponses sur 74, toujours très équilibrées, donc voilà, si vous hésitez, je ne peux pas trop vous aider, pour le moment, un tout petit peu moins de monde sur l'état de la mer, l'état des connaissances, donc si vous hésitez, choisissez le groupe numéro 1, pour venir renforcer le nombre de participants, on approche de la cinquantaine de réponses, je laisse encore une quinzaine de secondes, et pour les personnes qui n'auraient pas choisi leur groupe, pas de souci, je vous téléporterai à posteriori dans un des groupes. Pour le moment, on est assez équilibré avec 15 inscrits sur le groupe numéro 1, 17 inscrits sur le groupe numéro 2 et 20 inscrits sur le groupe numéro 3. Je laisse encore cinq petites secondes, si vous voulez choisir votre groupe, pour les retardataires. On est vraiment à un équilibre quasi parfait, 54 répondants, un peu plus de monde dans le dernier sous-groupe, vous serez 21 participants. Je propose à mes collègues en régie de créer les salles de répartition, de vérifier leur bon équilibre. Et en attendant qu'on vous téléporte dans 5 à 10 minutes dans vos salles, je vais donner la parole à Lucie Béguin qui est membre de la Commission particulière du débat public et qui, depuis le début, avec Pascal, suit les échanges du Chat textuel. Lucie, est-ce que tu souhaites nous faire remonter des questions qui auraient été émises dans le Chat ?

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Nicolas. En effet, beaucoup de questions sur plein de sujets différents dans le Chat. Il y a déjà eu des réponses apportées, notamment dans la discussion, les premières tournaient autour de la disponibilité des cartes, des propositions cartographiques et la maîtrise d'ouvrage a déjà pu s'exprimer, que ça allait arriver certainement en début d'année. C'est aussi dû au fonctionnement de spécialité de la façade NAMO qui avait besoin aussi de travailler. Ces cartes-là seront disponibles plutôt en début d'année prochaine. On n'a pas encore la date précise, mais c'est bien aussi tout l'objet du débat de se poser avant qu'il y ait déjà des propositions cartographiques. Il y a également pas mal de questions sur les ZPF. Quel outil réglementaire pour les ZPF au large ? Est-ce que l'algoculture sera possible dans les ZPF ? La pêche de loisir sera-t-elle autorisée ? Tout cela, du côté CPDP, il y avait déjà de premières réponses apportées, à savoir que c'est bien l'objet aussi du débat de venir questionner ces éléments-là. Il y a eu aussi quelques questions et remarques autour de l'organisation du débat, notamment des débats mobiles, sur un qui a été organisé à Océanopolis. Bien évidemment, c'est un objectif de diversifier les lieux sur lesquels sont organisés ces débats mobiles. Il y avait eu Océanopolis qui est un espace effectivement payant, mais il y a eu d'autres débats mobiles sur le marché de Noël de Brest notamment. C'est vraiment aussi dans cet état d'esprit que sont organisés les débats mobiles. On réfléchit bien à cette accessibilité et d'être là où les gens peuvent être. Il y a quelques questions pour notamment la maîtrise d'ouvrage. Avez-vous calculé la surface de ces projets de ZPF ? Je ne sais pas si on peut d'ores et déjà apporter quelques éléments de réponse à cette question.

Mme Estelle GODART, DIRM NAMO

En fait, sur la question des superficies, on y a répondu dans le Chat, d'ailleurs même à deux reprises, puisqu'au niveau de vos animateurs, vous avez renvoyé sur le DMO et j'ai fait la même réponse ensuite. En revanche, sur les questions vraiment plus précises sur des sites très locaux, à notre niveau, à l'échelle de la façade, on n'aura pas les éléments. Sur les questions qui portent sur les activités qui seront autorisées ou non en zone de protection forte, comme les présentations l'ont montré, on est sur une analyse au cas par cas. Le décret ne prévoit pas d'activités a priori interdites, donc c'est vraiment en fonction des enjeux écologiques, de leur état de conservation et des activités en place, et suite à l'analyse des effets des activités sur les objectifs de conservation des enjeux écologiques que sont définies les mesures. Voilà la réponse qu'on peut apporter à ces questions sur quelles sont les activités qui seraient interdites ou non en protection forte.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Merci. Il y avait également une question autour des impacts cumulés des parcs éoliens sur la biodiversité. On souhaitait, nous, apporter déjà une première réponse avec Pascal, qui n'hésite pas à me compléter si besoin, qui va rappeler le cadre réglementaire de l'évaluation environnementale, qui

impose d'envisager en premier, on en parlait juste après des ERC, les mesures d'évitement et celles de réduction des impacts, et le cas échéant, des mesures de compensation. Donc c'est bien présent, Pascal, je te laisse me compléter, mais c'est bien dans cette logique ERC que c'est pensé.

M. Pascal BRERAT, Commission particulière du débat public

Oui, tu as très bien répondu. Il y a un certain nombre de questions qui ont tendance, et c'est très compréhensible, à avoir des réponses tout de suite. Je crois qu'il faut bien avoir conscience qu'on est dans un débat qui se situe en amont des décisions et au cours de la construction, en l'occurrence d'un projet et d'un plan, et que c'est le rôle de ce débat d'éclairer la prise de décision sur un certain nombre d'aspects. J'ai vu qu'on demandait si on pourrait faire de l'algoculture dans les ZPF, par exemple, et d'autres du même genre. Ça, c'est à l'issue du débat qu'on aura un éclairage pour pouvoir le faire. Et puis il y a peut-être un élément qui mérite d'être rappelé, parce qu'on s'interrogeait sur la cohérence des démarches. Moi, je voudrais dire que dans tout débat public, quelles que soient les conditions préalables qui l'ont générées, on doit s'interroger sur l'opportunité du projet de planification ou du projet de travaux, et sur les alternatives. La mer en débat et la planification en mer n'échappent pas à cette logique-là. Donc, tous ces sujets ont vocation à être débattus au cours des mois qui viennent.

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Et peut-être pour finir, il y avait une question aussi sur : le drame ne serait-il pas celui de l'incapacité à protéger les AMP, comme le reste de la mer, des effets des activités de la Terre ? Effectivement, on souhaitait rappeler ici que le DSF, c'est un outil de planification en mer, mais qui est pris aussi en compte et qui prend aussi en compte les autres outils de planification, notamment les documents de planification terrestres. C'est bien une donnée qui est bien réfléchi aussi à cet endroit-là.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, Lucie, pour cet exercice pas facile de faire remonter les questions d'un Chat textuel. On vous remercie à vous, participantes et participants, d'avoir pris le temps de rédiger ces contributions. Vous pourrez le faire en fin de rencontre. On va tout de suite partir en sous-groupes. Ils sont prêts. Vous allez être automatiquement téléportés dans vos sous-groupes. Vous n'avez a priori rien à faire, si ce n'est à patienter quelques secondes, quelques minutes, avant d'être transvasés dans vos groupes.

Discussions thématiques en sous-groupes.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Bon retour aux premiers arrivants en plénière. On attend quelques secondes que l'ensemble des groupes reviennent en plénière et puis nous allons débriefer tout ça assez succinctement avant d'enchaîner sur un temps d'échange en plénière et de nous quitter, malheureusement, aux alentours de 20 h 30, 20 h 40. Il me semble que la globalité des participantes et des participants est revenue dans la salle plénière. J'en profite pour remercier du coup l'ensemble des animatrices qui étaient présentes avec vous en sous-groupes, Lucie, Claire, Paula, Olivia, Sofia et Laurine, à la fois pour l'animation et puis pour la prise de notes. Je vous avoue que j'étais un peu jaloux de ne pas animer un des sous-groupes parce que j'ai pu voir et observer en fait la totalité des trois groupes et de votre board virtuel et ça avait l'air hyper riche. Donc bravo à toutes et tous, merci de vous être pliés à l'exercice que je sais un peu contraignant en visio et on va tout de suite faire une restitution des échanges en groupe. Je vais demander au premier groupe, je crois que c'était Claire et Lucie, sur la thématique numéro 1, de se préparer et puis de faire une petite restitution. On vous demandait de faire ressortir trois enjeux majeurs de vos discussions, centraux des échanges. Est-ce que Claire ou Lucie, vous souhaitez restituer ?

Mme Lucie BÉGUIN, Commission particulière du débat public

Dans ce cas-là, si tu veux, Claire, je le fais, tu n'hésites pas à compléter. On a eu des échanges assez riches autour des enjeux, autour de la connaissance. Alors, on a essayé de résumer, mais bien évidemment il y a beaucoup plus que ces trois enjeux résumés, ce sont ceux qui paraissent prioritaires pour le groupe, à savoir comment avoir des données accessibles et actualisées sur l'état de la mer, sur les impacts des différentes activités sur les milieux marins, afin de répondre au mieux à la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Il y avait également cet enjeu de partage de la connaissance qui existe et puis à venir, connaissance sur la biodiversité marine, sur les impacts des différentes activités marines. C'est un partage qui peut se faire à l'échelle nationale, mais aussi supranationale et puis entre l'ensemble des différentes parties prenantes, à savoir tant les institutions que des développeurs de projets, que les entreprises.

Et puis on a aussi eu un échange sur un besoin de connaissances autour des enjeux de gouvernance, tant sur les activités maritimes que sur les enjeux énergétiques, avec notamment quelle place donner à la sobriété dans ce débat, comment on fait pour aussi avoir de la connaissance sur les enjeux énergétiques plus largement que ce débat et ce besoin des 45 gigawatts à l'aune 2050.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, Lucie. Je rappelle que la totalité évidemment de vos échanges sera non seulement accessible, mais aussi traitée et analysée par la Commission particulière du débat public. Je vais donner du coup la parole à Paula et Olivia pour restituer les échanges de leur groupe sur la thématique « Comment protéger la mer et les océans ? », vraiment une question large et on a vu pour autant que c'était un sujet un peu technique. Paula, est-ce que tu veux bien nous résumer les trois grands enjeux relevés au sein de ton groupe ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

On s'est mis d'accord sur le fait que les enjeux principaux qui émergeaient de nos échanges étaient autour de la question de la gouvernance. Il y avait des suggestions d'intégrer tous les usagers dans la gestion des espaces des zones d'aires marines protégées, de ZPF aussi. La gestion de l'humain pour une protection efficace de l'environnement, c'est-à-dire de prendre en compte finalement ceux qui sont concernés par les activités, par les effets, de les prendre en compte dans la gouvernance, dans les prises de décisions.

Il y avait aussi un aspect et un enjeu autour de la réglementation, donc définir une réglementation, ce qui doit être réglementé, être plus précis là-dedans, là où il y a des absences, et aussi appliquer ce qui existe déjà dans toutes les activités marines et terrestres, c'est-à-dire aussi prendre en compte – ça a émergé à plusieurs reprises – l'activité et les conséquences de l'activité terrestre dans les activités marines. Il y avait des propositions aussi autour d'obliger à évaluer l'impact des activités terrestres, comme dans certaines activités marines, les appliquer vraiment à toutes les activités existantes en terre et en mer.

Ensuite, il y avait un dernier enjeu autour de l'adaptabilité. Il y a besoin, c'est ce qui a été dit, d'avoir une meilleure connaissance sur la mer et l'activité maritime pour évaluer les conséquences, l'évolution aussi, et du coup être en mesure de faire du cas par cas. Il a été dit aussi que la mer ne fonctionnait pas comme la terre, donc il y a des dynamiques différentes qui existent, et on a besoin de les connaître davantage pour être en mesure aussi de dire qu'est-ce qu'on doit appliquer, quelles sont les règles qui s'adaptent à ce fonctionnement-là un peu différent.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, Paula, pour cette restitution du groupe « Comment protéger la mer et les océans ? » Enfin, la troisième thématique, et Karine BESSES parlait d'un sujet un peu plus technique et précis, d'identifier les zones de protection de la biodiversité. Sofia, je me tourne vers toi. Est-ce que tu peux nous partager les trois enjeux de ton groupe ?

Mme Sofia ALIAMEY, Facilitatrice WDPE

Effectivement, il y a eu des échanges assez riches dans le groupe qui ont porté sur l'identification des zones de protection de la biodiversité, mais pas seulement, parce que les discussions ont aussi porté sur l'opportunité de développer l'éolien en mer. Dans les enjeux prioritaires sur lesquels le groupe s'est mis d'accord, il y a l'idée de renforcer les zones de protection forte avec un encadrement, voire une interdiction, une mise sous cloche, c'est le terme qui a été utilisé, des activités humaines. C'est-à-dire que dans ces zones de protection forte, par exemple, on pourrait interdire le développement de l'éolien en mer, notamment dans des zones Natura 2000 et aller vers un encadrement plus fort.

Il y a aussi la prise en compte des activités terrestres dans le statut des ZPF et le fait d'inclure l'impact de ces activités terrestres, dont il a été rappelé qu'elles étaient assez impactantes pour la biodiversité marine. Donc, avoir un nouveau statut qui les prendrait bien en compte et qui les intégrerait, notamment parce que les activités terrestres auraient des impacts assez forts sur les zones nourricières pour la biodiversité.

On a aussi parlé de gouvernance, comme les deux autres groupes. L'idée d'avoir une gouvernance inclusive et agile avec l'ensemble des acteurs et actrices, citoyens et citoyennes, y compris ceux qui ont une diversité de points de vue.

Enfin, le dernier enjeu prioritaire, c'est le fait de réaliser une étude d'impacts approfondie sur la biodiversité marine et sur les impacts aussi des projets de parcs éoliens en mer sur cette biodiversité marine. Certains participants proposaient d'avoir un moratoire sur le développement de l'éolien en mer, tant qu'on n'aurait pas les résultats de ces études d'impacts sur les conséquences de l'éolien en mer sur la biodiversité marine.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, Sofia, effectivement, moi qui survolais le *board*, j'ai vu que, dans tous les groupes, ça parlait un peu de gouvernance, donc un sujet transverse finalement sur cette question de l'environnement marin. Merci à toutes et tous encore une fois pour le fait d'avoir participé à ces échanges en sous-groupes. Je vais passer la parole à Monsieur LE VISAGE, qui est ici le représentant ce soir de la Commission permanente du Conseil maritime de façade. Avant cela, on va terminer par un petit temps d'échange d'expressions libres en plénière, l'occasion peut-être de revenir sur certains sujets, mais aussi d'aborder peut-être d'autres sujets. Donc, préparez-vous, ceux qui souhaitent prendre la parole, vous pouvez lever la main sur Zoom, donc cliquez sur la petite icône « réaction » et puis « lever la main » pour m'indiquer que vous souhaitez ensuite prendre la parole, mais tout de suite, je passe le bâton de parole à Monsieur LE VISAGE, représentant de la Commission permanente du Conseil maritime de façade. Très brièvement, peut-être une réaction à ces échanges en groupe, et puis nous parler peut-être du Conseil maritime de façade.

M. Christophe LE VISAGE, Commission permanente du CMF

Merci déjà pour ces échanges très intéressants, puis aussi merci à la Commission du débat public de me donner l'occasion de dire un mot au nom du Conseil maritime de façade et de sa Commission permanente. J'y siége au titre des associations de protection de l'environnement, mais ici ce soir, c'est l'institution du Conseil maritime de façade tout entière que je représente. C'est peut-être la première fois que certains entendent parler de cette assemblée qui réunit, discrètement, mais régulièrement, tous les acteurs de la mer et du littoral de notre façade Bretagne - Pays de la Loire, de la Manche à l'Atlantique. Le CMF, donc Conseil maritime de façade, c'est l'instance de gouvernance qui pilote l'élaboration du DSF. Le DSF sera finalement adopté par l'État, mais c'est au Conseil maritime de façade qu'on analyse et qu'on discute vos propositions et vos avis. C'est au CMF qu'on a déjà en commun élaboré une vision pour notre façade en 2050, que vous retrouverez dans le dossier du maître d'ouvrage, et c'est là que nous essaierons ensemble, à partir de vos contributions, de faire émerger une stratégie et un plan d'action qui sera acceptable pour tous, y compris par l'environnement. Nous n'aurons que quelques mois pour y parvenir, pour mettre sur des cartes tout ce qui a été proposé et discuté. Finalement, nous l'espérons, pour proposer à l'État un projet de compromis où tous les intérêts pourraient trouver leur place, ceux de la nature comme ceux des hommes, les intérêts d'aujourd'hui comme les intérêts de demain, ce qu'on planifie pour demain. Ce ne sera pas un long chemin tranquille, on est clair. Avec le deuxième document stratégique de façade, on rentre dans le dur, parce qu'avec l'éolien, par exemple, qui a fait l'objet de discussions ce soir, il va nous falloir concilier des besoins et des volontés souvent antagonistes. On a d'une part la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, de protéger réellement un environnement fragile et irremplaçable qui est menacé par les activités humaines, il faut bien le dire. D'autre part, nous avons aussi besoin de trouver dans l'océan des ressources durables, alimentaires, par exemple par l'agriculture ou la pêche, des ressources énergétiques renouvelables, l'éolien ou d'autres énergies marines. Donc, il y aura des tensions entre nous, comme il y en avait quelques-unes, j'imagine, ce soir. Tout le monde dans notre Conseil maritime de façade ne poursuit pas les mêmes objectifs. La volonté de protection et la volonté d'exploitation s'opposent souvent, comme d'ailleurs s'opposent souvent les visions de ceux qui regardent vers l'avenir et ceux qui regardent le passé. Mais ce débat est indispensable, il a commencé et nous l'aurons dans notre Conseil maritime de façade. Donc, soyez sûrs que tout ce qui s'est dit aujourd'hui sera pris en compte dans nos réflexions, dans les réflexions de votre Conseil maritime de façade et de sa Commission permanente. Encore merci à la Commission du débat public de cette courte occasion de vous montrer qu'on ne part pas de rien et surtout que le travail ne s'arrêtera pas à la fin de ce débat, au contraire. Merci de votre attention.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, Monsieur LE VISAGE, de replacer effectivement ce débat public et les échanges de ce soir dans un contexte un peu plus large d'échanges et de prise en compte de la parole des citoyens, des citoyennes, des associations, etc. Alors, je vous avais annoncé un tour de parole, je vous propose qu'on se fixe une heure de fin de ce webinaire. Initialement c'était 20 h 30, on pourrait aller jusqu'à 20 h 45 si ça vous va et donc je vais demander aux intervenants qui souhaitent prendre la parole d'essayer

de se limiter à une minute environ pour soit exprimer un avis, soit poser une question. N'hésitez pas, comme deux personnes viennent de le faire, à lever la main sur Zoom et je vais donner du coup la parole à Madame NEAU de l'association PIEBIEM.

Mme Elizabeth NEAU, Association PIEBIEM

Bonjour, merci beaucoup. Je voudrais souligner que j'ai déjà trouvé des échanges extrêmement riches. Moi, en matière de gouvernance, je voudrais plaider pour que, dans les différentes instances qui existent, il y ait une réelle diversité des associations dans leurs différentes sensibilités, ce qui ne me semble pas forcément acquis quand je regarde, je dirais depuis le niveau local, régional jusqu'au niveau national, on voit souvent les mêmes associations. Donc je ne sais pas ce qu'il en est du Conseil qui vient d'être évoqué, du Conseil maritime de façade, est-il ouvert à des associations de différentes sensibilités sur ces sujets, puisqu'on peut constater qu'il y en a ? C'est un peu ma question et mon appel à une forme de démocratie un peu plus riche dans ces instances pour que les différents points de vue puissent être entendus.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci, Madame NEAU. Ça rejoint cette question de la gouvernance qu'on a beaucoup évoquée dans les sous-groupes. Peut-être que Monsieur LE VISAGE voudra réagir et redire un mot sur la constitution. Je vais avant cela donner la parole à Monsieur QUENTEL qui a levé la main. Je vous en prie, Monsieur QUENTEL.

M. Armand QUENTEL, Représentant CFDT au CMF NAMO

Merci. J'entends bien, parce que les gens découvrent certainement ce qu'est le Conseil maritime de façade avec les cinq collègues. Il y a aussi le collègue des associations. Moi, j'y suis, je représente le collège des syndicats, des salariés des entreprises maritimes au sens large. Mais là, je suis venu au titre d'ancien pêcheur. Les activités primaires, il ne faut pas les oublier. Les pêcheurs, les paysans, les éleveurs, les agriculteurs sont souvent ciblés parce qu'ils ont des effets pervers sur l'environnement au sens sympathique du terme. Non, on a besoin de manger aussi. On aura besoin aussi d'alimenter nos machines avec une énergie de flux, c'est-à-dire le renouvelable, le vent, l'eau, enfin les énergies qui se renouvellent au fur et à mesure. Les populations de poissons, nous, on veille à ce qu'elles se renouvellent aussi. Et donc, énergie de flux, mais il ne faut pas oublier que les machines doivent être alimentées, mais les humains aussi. Et ça, il est bon de le rappeler. Alors maintenant, peut-être qu'on pêche par manque de communication. On n'explique pas assez la réglementation qui est extrêmement stricte, les décisions européennes, les écosystèmes marins vulnérables, on ne les a pas vus représentés sur la carte, mais ça fait un grand morceau du talus continental. Donc, ne pas oublier cette histoire d'énergie. Par contre, quand j'entends « mettre sous cloche », ça, c'est une vue de l'esprit, qui est sympathique à terre certainement, mais en mer, là aussi, ce sont de grands flux, de grands courants qui se déplacent. Et les populations, ça se déplace aussi. Tout ça dans le cadre du changement climatique. Monsieur LE VISAGE l'a bien précisé. Effectivement, je crois que c'est plutôt notre ennemi commun. Il faudrait partager ça. La mer, ça fait partie des solutions, pas des solutions basées sur la nature, parce que ça, je l'entends et je m'aperçois que ce sont des solutions basées sur le marché de la nature. Cette partie marchandisation, elle prend un mauvais chemin, les crédits carbone et tout cela. Mais il y a tellement à dire... Merci beaucoup de m'avoir écouté.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci à vous de vous être exprimé, surtout, et évidemment, le débat ne s'arrête pas ce soir, donc on vous invite à vous saisir de toutes les modalités du débat et même des prochains webinaires. Je vous donne la parole, Madame MARTINIE-COUSTY.

Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, FNE

Oui, merci beaucoup. En fait, je voulais revenir sur les conclusions de l'atelier 2, parce qu'il a restitué une partie des débats, mais pas les points principaux qui avaient fait consensus, et notamment le principal, qui était pour protéger la mer et les océans, de faire baisser au maximum les pressions terrestres et marines qui s'exercent aujourd'hui dans l'océan. Bien sûr, la question de la gouvernance est apparue, l'obligation d'évaluation des impacts terrestres et marins aussi, et l'évaluation au cas par cas des activités. Mais tout ça, ça vient dans la baisse des pressions générales, puisque 80 % des pressions qui s'exercent en mer viennent de la terre, et que celles qui s'exercent en mer peuvent être extrêmement néfastes. Mais les pêcheurs ont beaucoup parlé de positions dogmatiques, personne n'a parlé de mettre sous cloche quoi que ce soit. La question, c'est que, on l'a bien expliqué, les zones de

protection forte, puisqu'on est dans un atelier de zones de protection forte, c'est que tant que les acteurs économiques n'auront pas prouvé et n'auront pas appliqué la séquence « éviter, réduire, compenser », ce sera compliqué de créer de vraies aires marines protégées. Aujourd'hui, malheureusement, même dans les parcs naturels marins, qui sont des outils où les acteurs économiques et les élus ont la principale gouvernance, on n'arrive pas à obtenir forcément le bon état écologique. Il faut rester serein, si on s'y met tous on y arrivera, mais que chacun fasse sa part, et de toute façon ce sera toujours au profit de l'humain et de ce qu'on aura ensuite dans nos assiettes, comme le dit Armand QUENTEL. Merci beaucoup.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Merci beaucoup, Madame MARTINIE-COUSTY. Vous me voyez hocher de la tête, c'est pour dire simplement que l'on comprend bien votre expression, évidemment je n'exprime ni accord ni désaccord, je tiens quand même à le préciser. Je ne vois pas d'autres mains levées, donc je vais repasser peut-être la parole à Karine BESSES, déléguée régionale de la Commission nationale du débat public, pour la conclusion de ce webinaire, peut-être un dernier message à faire passer et puis nous parler des suites de ce débat public, Karine.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Un grand merci à tous. Je trouve que ces débats ont été passionnants et c'est vrai que je ne vais pas m'aventurer dans une synthèse, puisque là, avec les intervenants, notamment merci à Monsieur LE VISAGE qui, en tant que CMF, a fait une synthèse déjà, une certaine synthèse, et les dernières expressions qui étaient intéressantes. Je retiens ce qu'on a déjà repéré sur la gouvernance, il semble que la problématique aujourd'hui soit très importante là-dessus, sur cette question-là. Effectivement, on verra peut-être dans le débat si on n'ouvre pas de nouveaux espaces de réflexions spécifiques sur ces questions-là, et puis la question de faire baisser les pressions terrestres et marines, c'est vrai que ce sont des choses qui font quand même consensus. Sur comment on le fait, personne ne parle de mettre sous cloche dans les échanges qu'il y a eu, mais comment on peut être sûr d'une protection qui soit efficace, tout en permettant quand même aux activités humaines de se perpétuer, tout en mesurant les impacts. On a vraiment des choses qui ne sont pas si antagonistes que cela, me semble-t-il. On a aussi une grande demande de plus de connaissances, pareil, pour diverses raisons, mais je pense que ça, ça fait consensus de connaître mieux et plus précisément les espaces pour pouvoir faire du cas par cas et protéger finement d'un côté, ou pour pouvoir peut-être se donner des moyens de protection un peu plus globaux. Il y a les deux entrées qui se sont exprimées. Merci à tous, c'était vraiment très intéressant et on verra comment on peut aller plus loin par la suite.

M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Est-ce que, Karine, vous vouliez nous parler des prochains rendez-vous ?

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Tout à fait. Les rencontres publiques, les prochaines, on continue à arpenter les territoires. On ira à Saint-Malo le 13 janvier, le 13 février à Saint-Brieuc et le 19 mars à Lorient. Donc, bien sûr, autour de ces journées-là, de ces rencontres publiques, tout un tas de choses est organisé, comme les débats mobiles, etc. Je parle également des visites. Donc, vraiment, restez connectés à notre site qui va mettre les événements au fur et à mesure et donc venez en nombre. Les prochains rendez-vous en ligne, on continue aussi à égrener toutes les thématiques. Donc, je ne précise pas plus parce que je vois qu'il est assez tard et je voudrais que l'on respecte au maximum l'horaire de fin. Vraiment, déposez les avis sur la plateforme aussi pour ceux qui n'ont pas pu et qui souhaitaient s'exprimer ce soir. Il y en a eu quelques-uns qui sont plutôt restés dans l'écoute et c'est complètement d'accord pour nous. Mais c'est vrai que là, du coup, après avoir pris tous ces avis, toutes ces paroles échangées, peut-être que vous pouvez justement d'autant plus aller déposer un avis sur la plateforme. Posez aussi vos questions à la maîtrise d'ouvrage, les questions auxquelles vous n'auriez pas eu les réponses ce soir. Produisez aussi, pour les associations et autres, mais même pour les collectifs informels, je précise, vous pouvez produire des cahiers d'acteurs. Donc, ce sont des cahiers en quatre pages où vous donnez votre avis, un peu argumenté et précisé. Et puis, vous pouvez aller aussi voir dans notre atlas des cartes, donc la carte pour la façade NAMO qui va sortir en janvier, et on peut les commenter. Donc, c'est ça qui va être intéressant. Et puis, notre appli aussi, « faites l'expérience ! » Voilà, donc on vous dit à très, très vite sur le débat.



M. Nicolas GHASSIBI, Animateur

Dernier rendez-vous dont Monsieur AUGAGNEUR parlait en introduction, le fameux « La mer en 3D », il ne s'était pas trompé sur la date, c'était bien le 16 mars prochain. N'hésitez pas à vous inscrire, c'est cinq villes en simultané sur une journée. On espère 400 citoyennes et citoyens au rendez-vous. Voilà l'occasion de vous remercier toutes et tous de votre participation, de remercier aussi Clémence et Isabelle du secrétariat général de ce débat public sans qui toutes ces activités ne seraient pas possibles, et évidemment toute l'équipe d'animateurs, d'animatrices, présente ce soir à mes côtés. Et voilà, nous vous souhaitons une très belle soirée à toutes et à tous. On vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. On vous donne, je l'espère, rendez-vous en janvier prochain pour la suite du débat public.